

# SOUTENEZ LE NOUVEL ÉLAN DE FOURVIÈRE



NOTRE-DAME DE  
FOURVIÈRE

## FICHE D'ENGAGEMENT CLUB DES FAMILLES DE FOURVIÈRE

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**Adresse :** .....

.....

**Mail :** .....

**Téléphone :** .....

### Je souhaite soutenir le Nouvel Élan de Fourvière :

#### **3000€/an pendant 3 ans**

Après déduction fiscale, votre don ne vous coûte réellement que 1 020 €/an pour l'impôt sur le revenu et 750€/an pour l'IFI.

#### **2000€/an pendant 3 ans**

Après déduction fiscale, votre don ne vous coûte réellement que 680€/an pour l'impôt sur le revenu et 500€/an pour l'IFI.

#### **1000€/an pendant 3 ans**

Après déduction fiscale, votre don ne vous coûte réellement que 340 €/an pour l'impôt sur le revenu et 250€/an pour l'IFI.

### Je fais mon don :

Par virement bancaire

IBAN : FR76 1680 7004 0082 1786 0921 085

Par carte bancaire sur [www.fourviere.org](http://www.fourviere.org)

Par chèque à l'ordre Fondation Fourvière



### ■ POURQUOI DEVENIR FAMILLE ambassadrice de Fourvière :

- > Renouer le fil de l'histoire de Fourvière et reprendre le flambeau des grandes familles de Lyon qui ont bâti ND de Fourvière au 19<sup>ème</sup> siècle.
- > **Inscrire le nom de votre famille sur le mur des Grands Donateurs de Fourvière**
- > Contribuer au Nouvel Elan de Fourvière pour rénover, repenser le site et bâtir le Fourvière du 21<sup>ème</sup> siècle.
- > Participer à la vie et aux temps forts de Fourvière : cérémonie du 8 septembre, fête des lumières, visites du chantier, concerts, expositions...
- > S'impliquer dans la nouvelle gouvernance de la Commission de Fourvière, mise en place en 2021 dans le cadre de réunions régulières de présentation, d'échange et de décision.
- > Devenir ambassadeurs de Fourvière auprès de vos réseaux et contribuer au rayonnement de Fourvière

### ■ Déductions fiscales

Votre don à la Fondation Fourvière vous permet de bénéficier de déductions fiscales au titre de l'impôt sur le revenu, soit 66% dans la limite de 20% du revenu imposable. 75% au titre de l'IFI dans la limite de 50 000€.

### ■ Vos contacts

Merci de retourner cette fiche d'engagement à :

**Stéphane Miret – tel : 06 13 64 38 38**

**Mail : [stephane.miret@fourviere.org](mailto:stephane.miret@fourviere.org)**

**Sabine Denoix – tel : 06 77 44 00 74**

**Mail : [sabine.denoix@fourviere.org](mailto:sabine.denoix@fourviere.org)**

11 Montée Nicolas de Lange - 69005 Lyon

À : ..... Le .....

Signature :



## CONTREPARTIES FAMILLES DE FOURVIÈRE

### - ENGAGEMENT 3 ANS -

Au-delà d'un engagement de sens, nous serons heureux de vous exprimer notre reconnaissance en vous proposant des contreparties, en fonction de vos souhaits.

4 réunions par an dont 08/09 - 08/12, titre de propriété symbolique,  
une statue de la Vierge dorée de Fourvière.

#### ■ FAMILLE AMBASSADRICE DE FOURVIÈRE

##### **DONATEURS ≥ 3 000 EUROS PAR AN SUR 3 ANS**

Coût réel : 1 020€ par an pendant 3 ans, après déduction fiscale \* (IR)  
750€ par an pendant 3 ans, après déduction fiscale \* (IFI)

- > **Participer à la gouvernance de la Commission de Fourvière**
- > **Votre nom inscrit sur le mur des Grands Donateurs**
- > Une visite insolite privative pour 10 personnes
- > Invitation aux manifestations de Fourvière (3 par an pour 2 personnes)

#### ■ GRANDS BÂTISSEURS

##### **DONATEURS ≥ 2 000 EUROS PAR AN SUR 3 ANS**

Coût réel : 680€ par an pendant 3 ans, après déduction fiscale \* (IR)  
500€ par an pendant 3 ans, après déduction fiscale \* (IFI)

- > **Votre nom inscrit sur le mur des Grands Donateurs**
- > Invitation aux manifestations de Fourvière (3 par an pour 2 personnes)
- > Une visite insolite privative pour 4 personnes

#### ■ BÂTISSEURS

##### **DONATEURS ≥ 1 000 EUROS PAR AN SUR 3 ANS**

Coût réel : 340€ par an pendant 3 ans, après déduction fiscale \* (IR)  
250€ par an pendant 3 ans, après déduction fiscale \* (IFI)

- > Invitation aux manifestations de Fourvière (concert, exposition) 2 par an pour 2 personnes
- > Visite insolite sur les toits de la basilique pour 2 personnes

\* Coût réel après déduction fiscale : réduction de 66% du don dans le cadre de l'IR, dans la limite de 20% du revenu imposable. Dans le cadre de l'IFI la réduction est de 75% du don dans la limite de 50 000 euros.